

Vers l'instauration d'une loi sur la vie privée en Angleterre ?

Une commission sur les affaires culturelles, les médias et le sport de la Chambre des communes britannique a clairement visé hier la presse à sensation dans un rapport recommandant au gouvernement l'instauration d'une loi sur la vie privée qui permettrait notamment de lutter contre la curiosité excessive de certains médias. Dans son rapport, la Commission a estimé que les « prémices » d'une telle loi existaient déjà avec l'introduction dans le droit britannique en 1998 de la CEDH. « Si le gouvernement n'agit pas, une loi sur la vie privée risque d'être de facto introduite par les juges, au cas par cas, dans la jurisprudence », a averti la Commission, citant notamment l'affaire récente ayant opposé l'acteur Michael Douglas et son épouse au magazine Hello, à l'occasion de laquelle la Haute Cour de Londres avait affirmé que le régime actuel de protection de la vie privée était « inadéquat » et que faute d'intervention du Parlement, les juges eux-mêmes devraient mettre cette loi sur pied.